

Un nouveau cursus dès la rentrée scolaire 2019-2020

Dès la nouvelle rentrée scolaire, l'Ecole de Musique d'Epalinges verra son cursus modifié, et ce pour permettre un apprentissage solide, varié, fait d'expériences musicales, de pratique en petits ou grands ensembles.

Si notre cursus instrumental est défini par le cadre de la Loi sur les Ecoles de Musique et mis en application par la Fondation pour l'Enseignement de la Musique, notre parcours de branches théoriques (communément appelé solfège) n'a pas encore fait l'objet d'adaptations et de régulations, à l'exception de son examen de Certificat.

Aussi, l'Ecole de Musique d'Epalinges crée un projet pilote pour la future année scolaire et prend un nouveau virage.

Quels seront les grands changements ?

Plus de solfège, mais la création du cours de Formation du Musicien

Les trois années de Formation du Musicien (dès la première année d'instrument) sont conçues pour : donner les bases théoriques permettant de débiter à l'instrument à l'aide de pédagogies actives, faire des expériences de musique en groupe dans le cadre du cours de Formation du Musicien, développer ses connaissances et ses goûts musicaux, construire son identité de musicien.

Son objectif premier est de **soutenir l'apprentissage et la pratique de l'instrument** et de **former le jeune musicien** afin qu'il soit à même d'être **autonome** avec son instrument, une partition, au sein d'un ensemble...

Dans les grands changements également, plus d'examen durant ces trois années, mais des « critères d'évolution » pour toute la classe. Au terme du parcours de trois ans, un test permettra de valider le parcours de Formation du Musicien.

Est-ce obligatoire ?

Fortement conseillé, le cours de Formation du Musicien est complémentaire à celui de l'apprentissage de l'instrument. Il donne les bases indispensables à la pratique de l'instrument et facilite les apprentissages et la progression. Il est également un soutien aux professeurs d'instruments qui passent parfois beaucoup de temps à donner les bases théoriques au détriment de l'apprentissage de l'instrument. Le cours de Formation du Musicien permet enfin de vivre une expérience en groupe, complémentaire à celle du cours d'instrument individuel.

Comment cela se passe-t-il pour les enfants plus âgés débutant un instrument ?

Ils intègrent un cours plus avancé et devront, si nécessaire faire quelques rattrapages en accord avec l'enseignant. Si les élèves sont en nombre suffisant, ils sont regroupés dans un cours de Formation du Musicien Express.

Et après ces trois années d'Instrument et de Formation du Musicien ?

Au terme de ces trois années, une palette de **cours à options** est proposée au jeune musicien : orchestre, atelier pop, percussions corporelles, musique de chambre, etc...

Leur objectif est de donner les clés pour **expérimenter, pratiquer en groupe, découvrir de nouveaux horizons musicaux**, voir le sens de l'apprentissage de l'instrument.

Les cours à option sont-ils obligatoires ?

Ils sont fortement conseillés, toujours dans le souci de donner la possibilité de pratiquer en groupe, d'élargir ses connaissances et de favoriser les apprentissages.

Et si l'élève souhaite poursuivre les cours de théorie en vue d'arriver au Certificat ?

L'obtention du Certificat d'instrument ne peut se faire sans que le candidat soit en possession du Certificat de branches théoriques (solfège).

L'élève motivé à préparer son Certificat de branches théoriques peut suivre le cursus mis en place pour atteindre cet objectif. Lorsque le choix de s'engager dans la préparation de cet examen est fait, il est évalué et classé en cours de Prépa-Certif 1, 2, 3 ou 4 (année du passage du Certificat) selon son niveau.

Peut-on poursuivre à la fois les cours de théorie, participer à des cours à option et poursuivre le cours d'instrument ?

Oui, l'Ecole de Musique d'Epalinges offre cette possibilité.

Y aura-t-il des frais supplémentaires ?

L'écolage est conçu comme un forfait, il sera inchangé pour la prochaine rentrée scolaire.

Et pour les premières années, y a-t-il des changements ?

Le parcours d'initiation musicale reste le même : dès 4 ans, les bases de la musique peuvent être pratiquées grâce un enseignement d'inspiration Willems. Pour les plus âgés, existe également la possibilité de pratiquer l'initiation musicale avec la flûte à bec.

Comment s'inscrire, trouver les cours à option, se renseigner ?

Toutes les informations seront données courant juin 2019. Pour toute question, vous pouvez contacter l'Ecole de Musique à info@coledemusique-epalinges.ch

L'Ecole de Musique d'Epalinges se réjouit d'accompagner les jeunes musiciens avec ce nouveau cursus !